

IV

SUJETS NORD-EST

N°1 – L'ENFANT N'EST PAS QU'UN ENFANT...*

(durée 2 heures)

L'enfant a changé de statut au cours des dernières décennies, ce qui suscite craintes et incompréhensions. La plupart des écrits et des discours actuels sur le statut de l'enfant relèvent de la déploration. L'enfant serait « roi », privé de son enfance, en conséquence il faudrait rétablir l'autorité, remettre de l'ordre entre les générations, redéfinir les âges, pour que les plus âgés assument leur âge (et leur autorité) et que les plus jeunes acceptent d'être « petits ».

Une meilleure compréhension des changements du statut de l'enfant est nécessaire. La reconnaissance de l'enfant comme personne, comme individu, ne signifie pas que l'enfant est un adulte. Elle indique que le processus central des sociétés contemporaines occidentales – l'individualisation touche désormais aussi les enfants. La nature sociale de l'enfant, dans nos sociétés, est d'être double : être « petit » – c'est incontestable – mais aussi être un individu comme les autres méritant d'être traité avec le respect propre à toute personne.

L'enfant est à sa naissance objectivement dépendant de ses parents. Il a besoin aussi de protection. Mais cette caractéristique suffit-elle à le définir ? C'est sur ce point que réside la polémique actuelle. Certains experts présupposent que les adultes dans la société et les parents dans la famille sont automatiquement « petits » dès que l'on grandit les enfants. Lorsqu'un parent tient compte des besoins et demandes de son enfant, devient-il automatiquement soumis à l'enfant devenu « chef » ? Pour nous, la réponse est

* Source : François de Singly. L'enfant n'est pas qu'un enfant. Sciences Humaines – Les Grands Dossiers des Sciences Humaines N° 8 – Septembre/octobre/novembre 2007.

négative. L'erreur de raisonnement vient de la confusion entre le fait d'être une personne et le fait d'être un adulte.

Les transformations de la Convention des droits de l'enfant entre 1924 et 1989 reflètent cette dualité de statuts. Au départ, les droits étaient presque exclusivement spécifiques à l'enfance, puis ont été élargis par la reconnaissance de droits semblables à tout individu. L'enfant est à la fois fragile comme un enfant et respectable comme tout être humain. Cette dualité est complexe à gérer pour les enfants, pour les éducateurs, pour les adultes. La polémique sur la fessée est un bon exemple. La Suède a interdit dès 1979 les châtiments corporels infligés aux enfants dans la sphère familiale. Si l'on pense qu'une sanction physique est justifiée, c'est parce que l'enfant est à un âge spécifique qui a ses exigences. Si l'on pense au contraire qu'elle est illégitime, on affirme que l'éducation sur de tels principes porte atteinte à la personne. Cette tension permanente entre « protection » et « libération » caractérise la spécificité de l'individualisation pour l'enfant.

Le fait de reconnaître à l'enfant une identité qui ne se réduise pas à celle de « petit » signifie que, dès le plus jeune âge, l'enfant doit apprendre autre chose que l'intériorisation de son statut pour aussi devenir lui-même. Ce point de vue est propre aux sociétés individualistes contemporaines. Les sociologues ont isolé deux périodes dans la dernière partie de l'histoire de l'individualisme.

Pendant la période de la première modernité (de la fin du XIX^e siècle au milieu des années 1960), la qualité de l'obéissance est centrale. L'enfant est soumis à une autorité qui a pour but de lui apprendre à obéir à la raison ; l'éducation doit légitimement inculquer aux enfants les moyens de se séparer de leur être particulier et d'intérioriser les règles de la vie en société. La seconde modernité, à partir des années 1960 jusqu'à aujourd'hui, marquée par le développement de la culture jeune, traduit l'importance d'un monde de l'enfant, reconnu par les adultes, et sur lequel ces derniers ont peu de légitimité à intervenir. L'important n'est pas de s'aligner sur ce qui est commun à tous mais de développer ce qui est propre à chacun. Le mot d'ordre est : « Deviens ce que tu es ! » Dans le cadre d'une éducation fondée sur ce principe, les adultes ne peuvent pas se limiter à imposer, à transmettre ; ils doivent aussi créer les conditions pour que l'enfant puisse, sans attendre d'être « grand », découvrir par lui-même ce qu'il peut être.

C'est pourquoi le silence entre un parent et son enfant, interprété immédiatement en « fossé des générations », peut être entendu comme le symbole du processus d'autonomisation. Le rapprochement entre un parent et un enfant est décrypté comme le signe d'une trop grande confusion entre les âges alors qu'il peut être le symbole d'un partage entre générations, d'un

monde commun. Les adultes ont à respecter l'enfant à un double titre, et ils doivent demander aussi un respect qui leur est dû, double lui aussi, en tant que « parent » et en tant que personne (ce qui n'est pas équivalent). Ils sont en effet eux-mêmes confrontés au même défi, ils ont, eux aussi, un impératif, dépasser leur définition statutaire, ne pas se reposer sur leurs positions sociales afin de créer encore leur propre vie. L'horizon de l'éducation n'est pas celui de la confusion des rôles et des places, il est bien davantage celui de la complexité du travail éducatif.

L'enfant aurait-il pris une place dans la famille, dans la société qui ne serait pas la sienne ? Le fait que l'enfant a moins à obéir à des règles émises par ses parents ne trahit-il pas un déclin éducatif ? En fait, les jeunes ont affaire à d'autres formes d'autorité, moins personnelle, médiée par les machines (par exemple l'ordinateur dicte ses manières de faire, ne pas vouloir les suivre entraîne une sanction, c'est-à-dire l'arrêt du programme). Et surtout la vie commune repose de plus en plus sur des principes discutés. Cependant, des spécialistes considèrent que le seul critère de l'enfant est sa petite taille, donc que le fait d'expliquer à un enfant les raisons d'un ordre, d'un commandement traduit de la part de l'adulte une grave erreur. Pour Aldo Naouri, « se justifier auprès d'un enfant revient en effet à inverser l'ordre générationnel en lui permettant de juger, en le faisant, autrement dit, juge de soi ». Il estime donc que les parents doivent exercer une autorité sans négociation : « Si vous élevez vos enfants en démocrates, vous avez de fortes chances d'en faire plus tard des fascistes alors que si vous les élevez de manière plus ou moins fasciste, vous en ferez à coup sûr des démocrates. »

par François de Singly

QUESTIONS

■ Question 1

Après avoir présenté l'enjeu principal du texte, vous exposerez les idées essentielles et expliquerez comment elles s'articulent entre elles.

■ Question 2

Présentez, expliquez et commentez la nature des ambivalences évoquées dans le paragraphe allant de « c'est pourquoi le silence... » à « ...d'un monde commun ».

■ Question 3

À propos de la « complexité du travail éducatif » et après avoir identifié, dans le texte, les moments où sont présentées des tensions entre une éducation « peu directive » et une éducation « fortement contraignante », vous répondrez à la question suivante : comment peut-on expliquer que les adultes ayant en charge l'éducation des enfants se trouvent parfois démunis, voire désorientés, quant aux modes d'éducation qu'ils doivent adopter ?

CORRIGÉ

Cet article rédigé par un sociologue aborde le domaine de l'éducation, et pose la question du statut de l'enfant dans notre société. Le texte, qui n'est pas très long, demande cependant une lecture attentive, pour en comprendre le raisonnement et toute l'argumentation. Il n'y a pas de consigne quant à la longueur des réponses ; les questions correspondent aux capacités attendues et évaluées. Toutefois, ce sujet invite à faire un rappel : celui de l'ouverture d'esprit. N'oubliez pas que toute affirmation se doit d'être justifiée, et qu'une idée reçue n'est pas un argument.

■ Réponse à la question 1

Dans cet article extrait de *Sciences Humaines*, l'enjeu principal est de montrer en quoi l'enfant est une personne, au même titre qu'un adulte.

Pour ce faire, plusieurs idées sous-tendent la thèse. La première explique que le changement de statut de l'enfant dans notre société crée des inquiétudes au point d'inciter certains à prôner un retour à l'autorité, signe d'ordre entre les générations. Toutefois, De Singly explique l'importance de comprendre cette « individualisation de l'enfant » qui en fait également une personne à part entière, ce qui suppose le respect dû à tout un chacun. Cette idée est source de polémiques, car il y a confusion entre la notion de personne et d'adulte. Pas encore adulte, mais cependant individu à part entière, l'enfant a vu ses droits reconnus en 1989, ce qui fait de lui un être fragile à protéger, mais aussi un individu à respecter. De ce fait, cette coexistence rend le rôle des parents et professionnels de l'enfance assez complexe. Reconnaître le principe d'individualisation chez l'enfant, c'est considérer qu'il ne doit pas seulement obéir, mais aussi apprendre à devenir lui-même, notion propre à la société contemporaine. Ainsi, lorsque pour les uns

la relation est conflictuelle, pour les autres elle est désir d'autonomie ou encore lorsqu'elle est fusionnelle pour certains, elle devient partage pour d'autres. Plutôt qu'une éducation qui n'est plus, vaut-il mieux envisager une autorité qui se présente sous des aspects différents, avec comme fondement le dialogue. Toutefois, selon le pédopsychiatre Aldo Naouri, l'adulte qui explique la raison de son autorité à un enfant risque d'en faire un fasciste.

Les idées essentielles suivent un raisonnement argumenté précis. Les idées s'articulent entre elles grâce aux liens logiques de causalité par le biais de l'usage de l'indicatif (affirmation), du conditionnel (supposition), de l'affirmative (certitude), du questionnement (suggérer la polémique). De même, l'auteur utilise l'argument d'autorité (convention des droits de l'enfant), le rappel historique pour comprendre l'évolution du statut de l'enfant. Enfin, l'usage d'un lexique précis est utilisé (démocrates, fascistes) ainsi l'argumentation *a contrario* (conflit de générations/ autonomie ou confusion des âges/ partage intergénérationnel).

■ Réponse à la question 2

Cette phrase met en parallèle deux attitudes et à chaque fois, deux interprétations possibles.

Tout d'abord, ces deux attitudes sont le silence entre un parent et son enfant qui marque un conflit de générations pour les uns et un désir d'autonomie pour les autres.

Ensuite, la proximité entre un parent et son enfant apparaît comme une confusion des âges pour les uns et un partage entre générations pour les autres. En effet, cela peut s'expliquer par le fait que pour certaines personnes, les rôles sont bien définis. Un enfant est « petit », est donc inévitablement soumis à l'autorité de l'adulte qui est « grand ». Il n'a pas à prendre sa place, de même que l'adulte n'a pas à s'expliquer auprès d'un être en devenir dont il a la responsabilité. Cette position a pour but d'éviter une certaine confusion qui peut mener à faire des « enfants rois ». Pour d'autres, en revanche, chaque rôle est bien défini, l'enfant n'est pas un adulte, et il s'agit bien pour l'adulte d'avoir la responsabilité de l'enfant. Toutefois, le fait qu'ils soient l'un et l'autre des individus suppose un respect mutuel fondé sur le dialogue et le partage.

Ces deux attitudes semblent révélatrices finalement de deux visions de l'éducation, de deux approches, l'une plus traditionnelle et l'autre plus contemporaine. La vision traditionnelle est la vision d'une éducation plus « collective », qui repose sur un rapport d'autorité. L'enfant, petit d'homme, a longtemps été considéré comme fragile et dans le même temps, en devenir donc dans l'incapacité d'agir sans l'intervention automatique de l'adulte qui

se devait de l'éduquer pour ne pas dire le modeler. On a longtemps cru que l'enfant ne comprenait pas ce qu'on lui disait, ne ressentait pas la douleur, se contentait de manger et dormir. Et par la suite, il atteignait l'âge de réflexion puis la maturité suffisante pour devenir homme ou femme.

En ce sens, les écrits de Françoise Dolto, entre autres, bouleversèrent cette vision et ouvrirent une nouvelle ère, celle que François de Singly appelle « individualisation ».

En effet, et c'est là l'autre vision évoquée par ce texte, la société évolue, l'enfant n'est plus seulement « petit d'homme », il devient individu. Avec des droits et des devoirs. Il appartient donc à l'adulte de favoriser son autonomie, de l'éduquer, le protéger, dans le respect de son identité et dans l'apprentissage de la vie en collectivité dans le même temps (éduquer = *ex ducere* = guider hors de) ; c'est une conception différente de l'éducation qui correspond à un statut différent de l'enfant. C'est considérer qu'il peut comprendre, ressentir, faire des choix, apprendre à les justifier à les expliquer. C'est la prise en considération du langage par exemple, de la douleur, du développement psychomoteur... ce qui n'enlève pas à l'adulte sa fonction éducative, parentale et légale.

■ Réponse à la question 3

Dans le texte, tensions entre éducation « peu directive » et éducation « fortement contraignante » :

- « enfant roi », « petit » – enfant individu non adulte ;
- enfant fragile et dépendant – enfant qui a des droits ;
- développer individualité – obéir à la raison, aux règles de collectivité ;
- silence parent/enfant = fossé générations – désir d'autonomie ;
- rapprochement parent/enfant = confusion des âges – partage générations ;
- déclin éducatif – autres formes d'autorité ;
- ne pas justifier les ordres – expliquer, négocier.

Proposition de plan – thèse (ou encore point de vue, prise de position)

Des facteurs d'ordre social et institutionnel de même que des raisons individuelles peuvent expliquer que des adultes se trouvent parfois « démunis, voire désorientés quant aux modes d'éducation qu'ils doivent adopter ».

Argumentation partie I

Les facteurs sociaux et institutionnels.

Arg. 1 : bouleversements socio-économiques = difficultés à faire face au rôle d'éducateur-parent (*ex.* chômage, difficultés financières...).

Arg. 2 : bouleversements familiaux = difficultés à trouver son rôle, confusion (*ex.* familles recomposées, monoparentales, séparations, divorces...).

Arg. 3 : modifications institutionnelles = nouveau statut de l'enfant (*ex.* droits de l'enfant, châtements corporels...).

Arg. 4 : nouvelles technologies = nouvelles formes d'autorité (*ex.* informatique, médias...).

Arg. 5 : nouveaux moyens de communication = nouvelles références, autres repères (*ex.* internet, sites participatifs...).

Transition

Face à ces différents facteurs, il est parfois difficile pour le parent ou l'éducateur de ne pas être désorienté, d'autant que d'autres aspects, davantage d'ordre individuel interfèrent.

Argumentation partie II

Les facteurs individuels.

Arg. 1 : évolution de la société = perte des repères (*ex.* société consommation, loisirs, baisse de l'influence des idéologies, religions..).

Arg. 2 : évolution du statut de l'individu dans la société = face à ses décisions (*ex.* impact moins important du collectif, de la famille, individualisation...).

Arg. 3 : évolution du statut du parent/de l'éducateur = reconstruire des repères (*ex.* autorité parentale partagée, congé paternité...).

Arg. 4 : éducation fortement médiatisée = beaucoup d'informations (*ex.* revues, émissions de radio, télévision...).

Arg. 5 : confusion entre responsabilité individuelle et rôle de l'institution = difficultés à trouver sa place (*ex.* responsabilité parentale légale et rôle de l'école, des éducateurs, mesures prises ou envisagées par le législateur – allocations familiales et démission rôle parental –).

Proposition d'introduction

Enfant roi, parents démissionnaires, éducation en perte de vitesse... Les mots ne manquent pas pour exprimer un malaise dans la société au regard des parents et autres adultes participant à l'éducation. Bien sûr, certaines réalités peuvent questionner, mais il serait naïf de ne voir là qu'un manque d'autorité. D'autres facteurs expliquent que : « des adultes ayant en charge l'éducation des enfants se trouvent parfois démunis, voire désorientés, quant aux modes

d'éducation qu'ils doivent adopter ». Les changements dans la société qu'ils soient économiques ou institutionnels, ainsi que les conséquences d'ordre individuel viennent apporter des éléments d'explication à ce constat.

Proposition de conclusion

Chômage, difficultés financières, apparition des nouvelles technologies fragilisent l'individu. De nouveaux droits viennent offrir d'autres formes d'autorité. Cela conduit parfois l'adulte éducateur à ne plus trouver de repères, à rencontrer des difficultés dans sa fonction. Toutefois, cela ne remet pas en cause ses capacités éducatives, peut-être est-il besoin de l'accompagner dans son rôle sans pour autant s'y substituer.

N°2 – MÈRES PORTEUSES : L'HUMANITÉ DE L'ENFANT EN PÉRIL** (durée 2 heures)

– **Tribune** – Alors que la Cour de cassation a rendu mercredi un arrêt qui confirme le caractère illégal de la pratique des mères porteuses en France, la fille de Françoise Dolto, médecin et haptopsychothérapeute, met en garde contre la tentation de la gestation pour autrui.

Au centre du débat sur la mère porteuse, il convient de placer l'intérêt de l'enfant à naître. Que signifiera cette manière d'arriver au monde pour l'enfant ainsi porté, tout au long de sa vie et de celle de ses futurs enfants ? Ces questions sont complexes. Les réponses, souvent militantes, voire dogmatiques, oublient trop souvent ce que l'on sait aujourd'hui de la vie prénatale.

Vaut-il mieux que la mère porteuse s'attache à l'enfant avant de l'abandonner ou qu'elle le porte en se coupant le plus possible de lui ? La seconde solution est à coup sûr plus pathogène. Est-il souhaitable de garder un lien entre la porteuse et le porté ? Cela n'est pas certain. Peu de voix se soucient de la charge de souffrances qui accompagneront inévitablement de tels dispositifs. Celle de la mère qui abandonne, celle de ses autres enfants (la future loi imposerait qu'elle en ait), celle de son compagnon et celle de l'enfant à naître, si poreux, dès la vie prénatale, aux affects de ceux qui l'entourent. Comment préserver le sentiment de sa dignité quand on est le résultat d'une transaction, d'un contrat, d'une livraison ?

** Source : Catherine Dolto. Mères porteuses : nous ne sommes pas des mammifères comme les autres. Le Figaro, 20 décembre 2008 ; © Catherine Dolto/Le Figaro/2008.